

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Pour : 8

Contre : 2

Abstentions : 1

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurations(s) :

M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. LARRENSOU Xavier donne pouvoir à M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. LARRENSOU Xavier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

23/03/2021

2021-2903-1 : TRAVAUX AMELIORATIONS PASTORALES
Demande de subvention pour des aménagements pastoraux au
plateau de Lhers

Date d'affichage

23/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux réunions avec le groupement pastoral de la Baigt de Lhers, il est apparu qu'il était nécessaire d'améliorer l'offre fourragère de l'unité pastorale du secteur La Malesse afin de mieux répartir la pression sur ces pâturages.

Cette opération fera suite aux travaux d'améliorations déjà réalisés sur ce quartier : barrières canadiennes, clôtures, travaux d'entretien par broyage mécanique, et permettra de traiter chaque année ces secteurs par broyages et non par écobuages.

Il est donc proposé de réaliser, avec l'aide d'un broyeur semi-forestier, le gyrobroyage de cinq secteurs représentant une surface de 4.5 ha sur le secteur de Malesse.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSIDERANT la volonté de la commune de maintenir un pastoralisme vivant sur son territoire et, pour ce faire, de fournir aux éleveurs les outils adaptés et suffisants,

CONSIDERANT le projet présenté et l'estimation de l'opération s'élevant à 16 720 € de travaux,

CONSIDERANT le plan de financement prévu

	TAUX	MONTANT HT
Montant des travaux	100 %	16 720 €
Subventions améliorations pastorales	80 %	13 376 €
Autofinancement Commune	20 %	3 344 €

CONSIDERANT que cette opération est indispensable pour la pérennité de l'utilisation de cette estive,

CONSIDERANT l'intérêt d'améliorer les conditions de travail des éleveurs et l'entretien du territoire pastoral communal,

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans les axes du Diagnostic Prospectif Agro-Pastoral des Trois Vallées Béarnaises de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn,

DECIDE la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus, et de confier l'instruction de ce dossier à l'IPHB,

DEMANDE l'inscription de ce projet au programme pastoral régional 2021 au titre de la mesure 7.6B 'Mise en valeur des espaces pastoraux',

SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs,

S'ENGAGE à assurer la part d'autofinancement du projet,

CHARGE le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,

